058-200067700-20240625-2024\_075-DE Reçu le 27/06/2024

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. Date convocation : 19 Juin 2024. Présents : AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent , FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine Excusés: BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MORÉAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) Absents: BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne

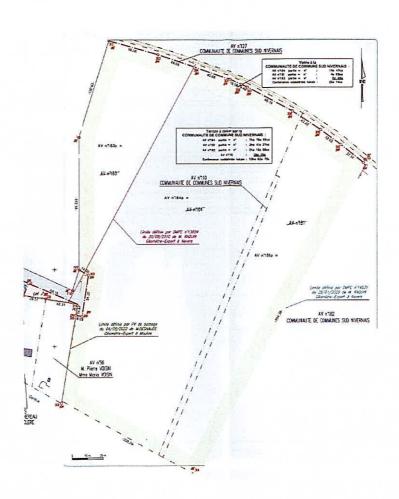
## Secrétaire de séance : VENUAT Eric En exercice : 44. Présents : 27 Votants : 36

## 17. Développement économique : Promesse unilatéral de vente terrain ZAC du Four à Chaux

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté est propriétaire de terrains sur la Zone d'Aménagement Concerté du Four à Chaux à Decize.

Le 27 juin 2023, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour que Madame la Présidente engage des démarches pour la signature d'une promesse unilatérale de vente (PUV) avec la société Européenne de Biomasse qui a manifesté son intérêt pour l'implantation d'une unité de production de 150 000 tonnes de HPCI Green Pellet.

Le terrain visé correspond à une emprise de 136 378 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées AV181 (34 127 m²), AV110 (2 825 m²), AV164 (77 866 m²) et AV183 (21 560 m²).



## AR Prefecture

058-200067700-20240625-2024\_075-DE Regu le 27/06/2024

A ce jour, la PUV n'a toujours pas été signée, les conditions proposées par Européenne de Biomasse n'étant pas considérées comme satisfaisantes. Les points d'achoppement concernent notamment les durées entre chaque acte (signature PUV, achat terrain, début des travaux) très éloignées de celles inscrites dans le cahier des charges de cession des terrains (CCCT) fixant les conditions contractuelles d'installation sur la ZAC.

En parallèle, en début d'année, la collectivité a été sollicitée par le groupe Bordet, producteur de composés biosourcés végétal, qui souhaite installer sur les 13,6 ha une unité de production de charbon végétal certifié, écologique et des biohuiles. Bordet est en partenariat avec le groupe Solvay, un des 50 plus gros émetteurs de CO2 français et dans l'obligation de décarboner son process industriel sur son site de Dombasle en Meurthe et Moselle.

L'investissement envisagé avoisinerait les 100 millions d'euros pour une création de 50 emplois directs pour Européenne de Biomasse, et 52,9 millions d'euros et 51 emplois directs pour Bordet.

Il est par ailleurs acté que la vente sera réalisée sur la base de 8€ le m², soit un coût global de cession de 1 091 024 € hors taxes.

Les deux porteurs de projets ont fait l'objet d'auditions auprès des membres du bureau communautaire (le 5 juin pour le groupe Bordet et le 11 juin pour Européenne de Biomasse).

Aussi, et dans la perspective de l'entérinement du choix définitif après le 15 juillet de l'un ou l'autre des candidats, **Madame la présidente propose au conseil communautaire** :

- **De l'autoriser** à signer une promesse unilatérale de vente à venir en garantissant l'économie générale ainsi que le prix au m² avec le candidat retenu ;
- De l'autoriser à signer tous autres documents relatifs à cette affaire et notamment les actes découlant de la promesse

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 27/06/2024

Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente.